

# Les banques depuis la crise

Par Jean BEUNARDEAU  
HSBC France

Les crises économiques et bancaires sont généralement déclenchées par des financements d'investissements non rentables, qui sont générateurs de pertes de crédit. La crise de 2008, qui ne fait pas exception, a, par son ampleur, conduit les gouvernements et les régulateurs à modifier profondément le cadre dans lequel travaille le secteur bancaire : l'instauration de ratios prudentiels renforcés, un changement des règles de calcul des risques pondérés et une supervision plus étroite. Le cadre de résolution des crises a également été totalement modifié dans l'optique d'éviter que les interventions d'urgence s'opèrent au travers des budgets nationaux. Ce nouvel environnement est certainement beaucoup plus solide que l'ancien. Certaines questions restent néanmoins ouvertes, dont, en particulier, les conséquences possibles des différences réglementaires existant entre les différentes zones monétaires sur l'efficacité du financement des économies et de l'allocation mondiale des flux d'épargne, ou encore l'importance prise par les modèles historiques de corrélation dans la mesure des risques et le caractère éventuellement pro-cyclique des normes comptables.

Crisis bancaires et crises économiques sont intimement liées et, derrière elles, comme causes et comme conséquences, se trouvent quasiment toujours des pertes de crédit, issues de financements malheureux d'investissements, physiques ou financiers, non rentables, qui mettent les emprunteurs dans l'incapacité de rembourser leurs emprunts. Les pertes de crédit font partie de la vie économique et de celle des banques : il y a crise lorsqu'elles deviennent trop importantes pour pouvoir être absorbées par le cours naturel des affaires ou lorsque la manière dont elles se révèlent déclenche un enchaînement de défiance, de récession économique et d'amplification des pertes de crédit. La crise financière de 2008 entre dans ce schéma, avec comme facteur déclencheur des pertes sur des financements *subprimes* américains, suivies d'une défiance généralisée par la diffusion mal maîtrisée des actifs en cause dans une finance globalisée et par la fragilité en termes de liquidités de certaines banques qui avaient poussé très loin le financement d'actifs longs peu liquides par des passifs de court terme. Jamais la défiance ne s'était répandue aussi rapidement dans le monde, générant une récession économique majeure qui a elle-même contribué à étendre les pertes de crédit à de nombreux autres types d'actifs, y compris les dettes publiques de certains États, qui sont souvent très présentes dans les bilans bancaires.

Pour les banques, ces dix années de crise ont été à la fois une lutte pour leur survie face à la défiance et aux pertes réelles ou potentielles, et un énorme travail d'adaptation aux évolutions réglementaires qui ont suivi la crise. Les différentes banques de la planète ont connu depuis dix

ans des sorts très divers, et le modèle bancaire post-crise a évolué, même si les fondamentaux du métier restent les mêmes. Les effets de cette évolution sur le financement de l'économie, sur les forces et faiblesses des secteurs bancaires des différents pays et sur l'allocation des capitaux entre les différentes zones monétaires sont encore, à ce stade, incertains.

Toute banque vit sur la confiance qu'ont en elle ses déposants et ses autres créanciers. Entre 2008 et 2011, dans une atmosphère de défiance générale envers le système financier, chaque banque a dû démontrer, à chaque instant, sa solidité, en capital et en liquidité, car chacun sait que la liquidité ne va que vers ceux qui n'en ont pas un besoin immédiat. Les voies et moyens mobilisés pour assurer cette défense sont simples : transparence et crédibilité de la communication financière portant sur les bilans, renforcement des fonds propres par augmentation de capital et émission de dettes subordonnées, allongement des passifs. Les États ont largement contribué au retour de la confiance en aidant les banques les plus fragiles, soit au travers de dispositifs généraux de soutien (comme les financements de la Société de prise de participations de l'État, en France), soit par une intervention en urgence pour éviter des risques de contagion, sous la forme de consolidations imposées, de garanties, voire même de nationalisations (Northern Rock, RBS, ING, Fannie Mae, AIG, Dexia, CIF, pour ne citer que ces quelques exemples). Cette période a eu des incidences très diverses pour les différents établissements : disparition par rachat ou liquidation pour certains (Lehman Brothers, Merrill Lynch, Deutsche Postbank, HBOS...), renforcement par acquisi-

tion pour d'autres (Bank of America, BNP Paribas), affaiblissement durable ou, au contraire, rebond puissant pour d'autres encore. Mais *in fine* le cycle de défiance a été stoppé par un effort conjoint des États, des superviseurs et des banques. Mais surtout, il s'est arrêté de lui-même, lorsque chacune des parties prenantes a été convaincue que les pertes de crédit étaient définitivement identifiées et réparties de manière transparente entre les actionnaires, les créanciers, le contribuable et les clients : l'incertitude sur les pertes est toujours un facteur aggravant des crises.

Parallèlement à ces actions d'urgence, les gouvernements et les superviseurs, tirant les leçons de la crise, ont résolument engagé un programme de redéfinition du cadre bancaire prudentiel aux niveaux mondial, régional et national. Les banques ont dû et doivent encore l'intégrer. L'objectif d'un tel programme est de diminuer la sévérité des crises futures en renforçant la solidité des banques (en particulier, leur capacité à absorber les pertes, qui, bien entendu, perdureront) et en mettant en place les moyens permettant de mieux maîtriser les effets d'entraînement et de défiance propres aux crises financières.

Le programme mis en œuvre s'articule autour de six composantes :

- le renforcement des bilans par des exigences renforcées portant sur les ratios de capital et de liquidité ;
- un calcul plus prudent des risques pondérés, en particulier de marchés ; l'introduction d'un ratio de levier non pondéré pour mieux appréhender les risques mal répertoriés ou mal mesurés ; et un plafonnement des économies de fonds propres rendues possibles par l'utilisation de modèles internes en lieu et place des modèles standards ;
- une supervision plus étroite et un renforcement des contrôles sur la manière dont les banques mesurent leurs risques. Ainsi, pour les banques de la zone euro, la supervision s'opère par le biais du Mécanisme de supervision unique de la Banque centrale européenne : *Asset Quality Review*, *Internal Models Review*, SREP annuel ;
- l'interdiction faite à certaines banques d'exercer certaines activités (lois Vickers, Volker ou lois bancaires de séparation dans certains États européens) ;
- une vision plus prospective de la capacité de résistance des banques à des chocs extérieurs : *stress tests*, délais de survie ;
- de nouveaux outils de résolution destinés à dédramatiser un défaut bancaire et à en réduire les conséquences pour les budgets publics : méthodologie d'absorption des pertes par type de passif (*bail in*), plans internes de mise en liquidation ordonnée de certaines banques, Mécanisme de résolution unique en zone euro, pouvoirs renforcés des superviseurs. Ces outils ont été mis en œuvre, efficacement, par exemple à Chypre, en Lettonie ou en Espagne.

Ce programme a aussi permis de sortir de deux simplifications porteuses de risques massifs pour le secteur financier, lesquelles ont grandement contribué à l'amplification des prises de risques par les banques avant 2008 : l'assimilation des dettes d'État à des actifs sans risques

et la conviction que les marchés financiers étaient à même d'apporter à chaque instant une liquidité quasi infinie pour chaque type d'actifs. La prise en compte du risque des dettes publiques et de décotes pour les actifs « liquides » des banques a permis, en particulier, de sortir de la corrélation systémique entre risques souverains et risques bancaires. Elle a aussi permis de mieux responsabiliser le secteur bancaire privé sur les risques qu'il prend, en limitant très fortement les avantages induits par le hasard moral.

Même si certains sujets importants restent en cours de discussion (CRR2 et l'harmonisation de la garantie européenne des dépôts, par exemple), on peut considérer que le secteur bancaire bénéficie aujourd'hui d'un cadre prudentiel largement stabilisé : un cadre qui est significativement bien plus robuste que le précédent, et grâce auquel les banques sont plus solides, car mieux contrôlées, et les outils de traitement des crises bancaires se révèlent beaucoup plus efficaces.

Il importe de rappeler que les banques ont également dû intégrer au cours des dix dernières années d'autres modifications de leur environnement : des taux d'intérêt très bas qui diminuent leurs capacités bénéficiaires, des modifications réglementaires portant sur leurs activités de marchés et de ventes de produits financiers (dont Mifid II, en Europe), et des attentes très nettement renforcées des autorités dans leur mission de lutte contre la criminalité financière. Cette accumulation de changements a massivement augmenté les coûts de production des banques (niveau accru de capital et de réserves de liquidité, coût des taux d'intérêt négatifs sur les réserves de liquidité en zone euro, impôts de résolution et de garanties, coûts d'exploitation découlant des nouvelles contraintes). Bien entendu, les effets du *quantitative easing* et des taux d'intérêt bas sur la reprise économique, sur l'augmentation de la valeur de certains actifs figurant au bilan des banques et sur la diminution du coût du risque ont permis de compenser une part importante de ces augmentations de coûts. Mais, au final, la rentabilité des banques a baissé, surtout en Europe, bien moins aux États-Unis, et quasiment pas en Chine. Il est encore trop tôt pour savoir ce que les investisseurs exigeront comme niveau de rentabilité attendue pour apporter au secteur bancaire les capitaux dont il aura besoin pour assurer son développement futur. On peut cependant noter qu'il serait normal qu'ils exigent, pour un modèle économique plus sûr et avec le niveau actuel des taux d'intérêt, un niveau de rentabilité plus faible qu'avant la crise. Mais sur ce point, rien n'est encore certain.

Ces dix dernières années ont très fortement modifié le contexte dans lequel travaillent les banques. Les effets bénéfiques attendus de ces changements sont clairs, mais il importe, en guise de conclusion, de souligner que ces évolutions sont aussi – et c'était inévitable – porteuses d'interrogations nouvelles.

Ainsi, même si de gros efforts ont été faits pour rendre les cadres réglementaires aussi homogènes que possible entre les différentes zones géographiques, il reste des

écarts dont il va falloir mesurer les effets dans la durée, et ce d'autant plus qu'ils peuvent encore s'accroître (révision de Dodd Frank, Brexit).

Par ailleurs, l'augmentation du coût de l'intermédiation bancaire et l'amélioration de la finesse des analyses de risques de contrepartie transforment progressivement la structure du financement de l'économie en l'orientant davantage vers des marchés de capitaux et en imposant une augmentation des besoins en fonds propres pour financer les risques les plus élevés ou les moins mesurables (innovation et création d'entreprises, par exemple). C'est sans aucun doute un progrès en matière d'efficacité globale de l'allocation de l'épargne aux investissements, mais il peut en résulter un problème de transition pour les pays dont les marchés de capitaux sont moins développés ou dont les traditions d'orientation de l'épargne vers les fonds propres des entreprises sont plus faibles.

La désintermédiation bancaire, quant à elle, modifie la diffusion des risques chez les investisseurs, ce qui peut

créer des tarifications sous-optimales de ces risques ou une moindre stabilité des circuits de financement, sans pour autant aller jusqu'au *shadow banking*. Les effets systémiques des pertes de crédit qui devront être absorbées par ces investisseurs seront toutefois toujours plus faibles que les faillites bancaires et leurs conséquences sur les dépôts.

Une autre interrogation tient au fait que la plupart des calculs de risques sont aujourd'hui fondés sur des modèles historiques. Leur résistance à des paradigmes économiques nouveaux reste donc incertaine.

Enfin, les différentes normes comptables visent à donner une image instantanée de la valeur des actifs inscrits au bilan des banques, qui soit aussi proche que possible de la réalité des marchés. Il en résulte des méthodes de provisionnement des risques de crédit probablement plus pro-cycliques que par le passé, même si les niveaux de capital et les *buffers* qui les accompagnent doivent permettre d'absorber cette volatilité.